



Comment faire jouer la garantie de son téléphone

Par **marquise972**, le **21/06/2016 à 19:42**

j'ai acheter un téléphone type smartphone en octobre 2015. En février 2016 l'écran tactile est tombée en panne. Ayant pris mes renseignements je l'ai ramener au service après vente car la réparation était prise en charge par la garantie. le service après vente n arrivant pas à le réparer l'a donc envoyer chez le constructeur.Ce dernier après avoir ouvert le téléphone a déceler une panne au niveau du connecteur qui serait du a une mauvaise utilisation de ma part selon eux.le constructeur me réclame la somme de 118 euros pour le réparer entièrement ou si je ne paye pas il me le renvoie tel quel sans aucune réparation. je sais qu'il existe une loi qui oblige le vendeur a me réparer ou me rembourser mon téléphone dans un délai de 1 moi. le service après vente a mon téléphone depuis le 17 février cela fera bientôt 4 mois.QUELS SONT MES DROITS VÉRITABLES , COMMENT PUIS-JE FAIRE POUR LES FAIRE VALOIR.JE VOUS REMERCIE D'AVANCE DE VOTRE REPONSE.